
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 1^{er} février 2010
19 h**

**Séance tenue le lundi 1^{er} février 2010
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Éline Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Richard Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Maria Calderone, Mme Jocelyn Ann Campbell, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François W. Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Laval Demers, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Luc Ferrandez, M. Sammy Forcillo, M. Marc-André Gadoury, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Joe Magri, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaetan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clémentina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Frank Venneri, M. Bertrand Ward, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-Marc Gibeau.

ABSENCES AVEC MOTIF :

M. Pierre Lampron et M. Claude Trudel.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement en soulignant le décès de quatre grands Montréalais du milieu de la culture, à savoir : Mme Lasha de Sela, M. Bruno Roy, Mme Micheline Legendre, Mme Kate McGarrigle ainsi que le décès de l'ancien député provincial et fédéral, M. Serge Marcil, et M. Georges et Mme Mireille Anglade, suite au tremblement de terre en Haïti.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public »

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-Claude Rocheleau	M. Gérald Tremblay	Impacts de la fermeture de la raffinerie Shell pour l'économie de Montréal / Appui pour la sauvegarde des emplois et de l'industrie

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Triolet	M. Michael Applebaum	Étapes, processus, mécanismes et délais menant à l'adoption du projet de redéveloppement du site des anciens ateliers du CN / Informations aux citoyens
Mme Hélène Vachon	M. Gérald Tremblay (M. Alain Tassé)	Engagement à réserver le terrain du site du 5155, de Gaspé pour le projet de relocalisation de la maison Parent-Robak Dépôt d'un document
Mme Valérie Simard	M. Gérald Tremblay (M. Richard Bergeron)	Revoir le projet de l'échangeur Turcot afin d'éviter les expropriations
M. Daniel Charest	M. Gérald Tremblay (Mme Manon Barbe)	Priorité au transport en commun / Irritants dans le développement d'un réseau de pistes cyclables de qualité et sécuritaire
M. Francis Lapierre	M. Alan DeSousa	Accessibilité de vestiaires les soirs de conseil / Modification aux règles concernant la période de questions des citoyens / Décontamination des terrains du Techno parc
Mme Isabelle Anguita	M. Gérald Tremblay	Soutien de la Ville dans l'acquisition d'ateliers dans le secteur de la rue St-Viateur pour les artistes
Mme Dina Saikali	M. Michael Applebaum	Réservation des terrains de l'école des Premières Lettres pour la construction de logements sociaux / Demande de rencontre avec les décideurs Dépôt d'un document
M. Micheal Shafter	M. Marvin Rotrand (M. Peter McQueen)	Alléger les procédures afin de répondre plus rapidement aux demandes des citoyens et améliorer la vie démocratique / Scènes extérieures dans les parcs
M. Simon Dumais	M. Gérald Tremblay (M. Richard Bergeron) (M. Luc Ferrandez)	Besoin urgent de logements sociaux sur le territoire du Plateau / Réaliser des logements sociaux sur les terrains propriétés de la Ville
M. Normand Parisien	M. Gérald Tremblay	Modernisation du réseau et des équipements pour améliorer le transport en commun / Rencontre avec le Maire pour discuter du suivi du tramway au centre-ville

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean Tilly	M. Gérald Tremblay (Mme Louise Harel) (M. Richard Bergeron)	Création d'un comité d'experts pour analyser les contrats des cinq (5) dernières années
M. Michael Labelle	M. Gérald Tremblay	Remboursement des dépenses des élus et mesures pour faire respecter les règles Dépôt d'un document
M. Michel Pilon	M. Claude Trudel (M. Gérald Tremblay) (M. Réal Ménard)	Budget et mandat au Contentieux dans les dossiers de profilage racial
M. Roland Delascase	M. Claude Trudel (Mme Ginette Marotte)	Suggestion afin d'améliorer la collecte des ordures et du recyclage pour engendrer des économies

Il est convenu, à l'expiration du délai pour la période de questions de citoyens de permettre au dernier citoyen inscrit d'intervenir, même si le temps alloué est dépassé.

M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Usage de l'anglais en réponse aux questions de citoyens anglophones
----------------	-----------------	---

Le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 45.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil »

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Harel	M. Gérald Tremblay	Budget du Bureau du vérificateur général et ajustements afin qu'il puisse exercer son mandat
Mme Anie Samson	M. Gérald Tremblay (M. Richard Deschamps)	Résultats sur l'attractivité des villes canadiennes / Intentions pour améliorer le positionnement de Montréal Dépôt de document
M Richard Bergeron	M. Marvin Rotrand	Implication des citoyens dans le processus de préparation du budget / Propositions à ce sujet pour dépôt au prochain conseil Dépôt de document
M. François Limoges	M. Gérald Tremblay	Apparences de conflit d'intérêt lorsque des conseillers occupent des emplois d'agent ou de promoteur immobilier sur le territoire où ils ont été élus

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoît Dorais	M. Gérald Tremblay (M. Richard Bergeron)	Demandes concrètes au gouvernement du Québec afin d'améliorer le transport en commun à Montréal / Diminution du nombre de voies de circulation pour réduire la dépendance à l'automobile
M. Dominic Perri		Précisions sur les dépenses des conseillers dans l'arrondissement de Saint-Léonard depuis les vingt dernières années.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06 051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 21 h 18.

Il est proposé par Mme Anie Samson
appuyé par Mme Élane Ayotte

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes conformément aux dispositions de l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil déclare la proposition rejetée.

3 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonce et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (volet ville et volet agglomération) du 14 novembre au 18 décembre 2009.

Un débat s'engage.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 14 novembre au 18 décembre 2009.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 14 novembre au 18 décembre 2009.

Un débat s'engage.

CM10 0054

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif suite à l'étude publique du Bilan de l'application de la réglementation sur la salubrité et l'entretien des logements et de son plan d'action

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif suite à l'étude publique du Bilan de l'application de la réglementation sur la salubrité et l'entretien des logements et de son plan d'action, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1095051008

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

Par Madame Lyn Thériault

- Résolution CA10 27 0008 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – appui au Regroupement des cuisines collectives dans sa démarche pour la reconnaissance du 26 mars de chaque année comme étant la « Journée nationale des cuisines collectives ».

Par Monsieur Gaëtan Primeau

- Résolution CA10 27 0007 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – création d'un comité de survie de la pétrochimie dans l'Est de Montréal.

Par Madame Anie Samson

- Résolution CA10 14 0002 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension – accorder une contribution financière à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour venir en aide à Haïti, suite au tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil ».

Par Monsieur Alan DeSousa

- Liste des projets priorités soumise au gouvernement du Québec dans le cadre des programmes de relance 2009-2010.
 - Liste des autres projets soumis le 29 janvier 2010 au gouvernement du Québec dans le cadre des programmes de relance 2009-2010.
 - Suivi des programmes de subventions gouvernementales du Plan Chantiers Canada.
 - Liste des contrats de services professionnels (avocats) pour les années 2006 à 2009.
-

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès verbal.

7.02 Dépôt du rapport sur la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2009.

CM10 0055

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de redéveloppement du site des anciens ateliers du CN à Pointe Saint-Charles - Projets de règlements P-09-036 et P-04-047-84

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de redéveloppement du site des anciens ateliers du CN à Pointe Saint-Charles et sur les projets de règlements P-09-036 et P-04-047-84, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1091079015

CM10 0056

Dépôt des avis du Conseil du patrimoine de Montréal émis du 15 juillet au 23 décembre 2009

Le leader de la majorité dépose les avis du Conseil du patrimoine de Montréal, instance consultative de la ville en matière de patrimoine, émis du 15 juillet au 23 décembre 2009, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1091159008

Dépôt de la résolution 2009-10-#15 de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson concernant le financement des dépenses relatives à la grippe A(H1N1)

Le leader de la majorité dépose la résolution 2009-10-#15 de la Commission scolaire Lester-B.Pearson concernant le financement des dépenses relatives à la grippe A(H1N1).

07.05

CM10 0057

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2009 selon l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2009 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06

CM10 0058

Bilan annuel 2009 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2009 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1092948009

CM10 0059

Bilan annuel 2009 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2009 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1090624007

CM10 0060

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clémentina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 1^{er} février 2010, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les articles 15.01 et 15.02.

Adopté à l'unanimité.

11.01

CM10 0061

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 décembre 2009

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clémentina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 14 décembre 2009, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et suivant le certificat du 26 janvier 2010 émis par le greffier, en y retirant le nom de M. Benoît Dorais de la liste des absences sans motif et en l'inscrivant à la liste des absences motivées.

Adopté à l'unanimité.

11.02

CM10 0062

Ajout - Déclaration dans le cadre de la 19^e édition du Mois de l'histoire des Noirs

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs rappelle la présence historique des communautés noires et leur apport à l'édification de la société montréalaise et québécoise;

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un événement annuel important qui favorise le rapprochement avec l'ensemble des citoyens montréalais et québécois;

Attendu qu'aujourd'hui, le 1^{er} février 2010, représente la journée officielle du lancement de la 19^e édition du Mois de l'histoire des Noirs au hall d'honneur de l'hôtel de ville;

Attendu que l'édition 2010 du Mois de l'histoire des Noirs est placée sous le thème « Les efforts de chacun font la richesse de tous »;

Attendu que le séisme survenu en Haïti le 12 janvier 2010 a touché l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises et a constitué une occasion sans précédent d'aide, de solidarité et de fraternité envers le peuple haïtien;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gérald Tremblay
Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de souligner la célébration de la 19^e édition du Mois de l'histoire des Noirs et d'inviter tous les Montréalais et les Montréalaises à participer aux nombreuses activités qui se dérouleront tout au long du mois.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM10 0063**Ajout - Déclaration adressée au gouvernement du Québec relativement au renouvellement du Programme AccèsLogis dans le budget 2010-2011**

Attendu les besoins de logement de la population montréalaise et la situation de près de 100 000 ménages locataires qui doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu aux frais de logement;

Attendu la pénurie persistante de logements adéquats et abordables pour les familles et la situation de surpeuplement vécue par nombre d'entre elles, ainsi que les effets néfastes de ces problématiques sur le développement des enfants;

Attendu la situation de certains quartiers, confrontés à une détérioration de leur cadre bâti et à la croissance des besoins sociaux parmi leur population;

Attendu la situation des personnes itinérantes, l'engorgement des ressources s'adressant à cette population et le besoin de poursuivre le développement de logements sociaux avec soutien communautaire, comme solution durable de sortie de l'itinérance;

Attendu que la nature souvent complexe des projets de logements sociaux et communautaires requiert un cadre de financement stable pour en permettre l'élaboration et la réalisation; attendu également que plusieurs interventions de la Ville et de ses partenaires demandent à être planifiées et réalisées sur plusieurs années, notamment dans le cas des stratégies de revitalisation de quartiers et lors du développement de grands sites comportant des cibles d'inclusion de logements sociaux ou d'unités abordables privées;

Attendu les effets positifs démontrés du logement social et communautaire : au plan du développement urbain et de la revitalisation des quartiers; au plan des retombées économiques associées à sa construction et à son exploitation; au plan du développement social, notamment pour favoriser l'intégration à la société des personnes vulnérables ainsi que pour le maintien d'un climat social harmonieux et inclusif;

Attendu que le développement du logement social et communautaire concourt à la réalisation de plusieurs politiques ou stratégies municipales, telles :

- la Politique familiale à l'échelle de la Ville et des arrondissements;
- la Stratégie d'inclusion de logements abordables qui vise à promouvoir la mixité sociale dans les grands projets résidentiels;
- les mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le Plan d'action en matière de salubrité des logements;
- le Plan stratégique de développement durable;

Attendu que le gouvernement du Québec identifie le logement social et communautaire comme élément clé de plusieurs de ses stratégies et politiques, notamment dans son Plan d'action interministériel en itinérance, dans son Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que dans le Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie;

Attendu les efforts constants fait depuis plusieurs années par la Ville de Montréal pour soutenir la réalisation de logements sociaux et communautaires, et les résolutions unanimes adoptées par le conseil en 2006, 2007 et 2008 demandant au gouvernement la reconduction des programmes nécessaires à cette fin;

Il est proposé par M. Michael Applebaum

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

que le conseil demande au gouvernement du Québec;

- 1 - d'annoncer dès son prochain budget la reconduction du programme de logement social et communautaire Accès Logis, et ce, pour une période de cinq (5) ans;
- 2 - d'accorder annuellement à Montréal une allocation d'au moins 1 250 unités AccèsLogis, cette allocation ne devant jamais être inférieure à 45 % de la programmation québécoise, pour assurer que la métropole reçoive sa juste part, établie en fonction de la concentration des besoins;
- 3 - d'ajuster le cadre budgétaire du développement du logement social et communautaire, afin de conserver la capacité d'intervention du programme AccèsLogis sur le marché montréalais, de

maintenir les standards de qualité pour les projets et les services offerts aux résidants, et de soutenir l'émergence de projets plus performants au plan environnemental, et à ces fins :

- i) de procéder à court terme à un ajustement des coûts de réalisation reconnus par le programme AccèsLogis et de prévoir leur indexation annuelle;
- ii) d'établir, dans ce programme, la parité entre les subventions des projets d'achat-rénovation et ceux de construction neuve;
- iii) d'assurer le financement adéquat des services de soutien communautaire requis par les personnes et ménages vulnérables logés dans les logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0064

Approuver le projet d'offre de services entre l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, à l'effet que la Ville assume toutes les responsabilités concernant le Château Dufresne, à l'exception de l'entretien paysager

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2010 par sa résolution CE10 0096;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service entre la Ville de Montréal et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à l'effet que la Ville assume toutes les responsabilités concernant le Château Dufresne, à l'exception de l'entretien paysager qui demeure à la charge de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1094332003

CM10 0065

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la compagnie 9077-2450 Québec inc. un terrain d'une superficie de 5 483,4 mètres carrés sur lequel est érigé un bâtiment portant l'adresse civique du 2050, rue Notre-Dame, pour la somme de 300 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 décembre 2009 par sa résolution CE09 2097;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CM09 0512 adopté par le conseil municipal à sa séance du 15 juin 2009;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la compagnie 9077-2450 Québec inc. un terrain d'une superficie de 5 483,4 mètres carrés sur lequel est érigé un bâtiment portant l'adresse civique du 2050, rue Notre-Dame, constitué des lots 1 246 747 et 4 450 671 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Lachine, pour la somme de 300 000 \$, taxes incluses, avec les obligations prévues à l'acte de vente représentant une somme de près de 1 000 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1090783006

CM10 0066

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du Festival International de Jazz de Montréal inc. le local situé au 6^e étage du 307, rue Sainte-Catherine Ouest, d'une superficie d'environ 33,4 mètres carrés, constitué du lot 4 158 499 du cadastre du Québec, pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 17 avril 2028, prévoyant l'installation d'une salle de régie technique pour les places publiques du Quartier des Spectacles, pour un loyer de base gratuit - Autoriser une dépense de 34 871 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'aménagement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2010 par sa résolution CE10 0092;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail, sujet à l'approbation de la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par lequel la Ville loue du Festival International de Jazz de Montréal inc. un local au 6^e étage du 307, rue Sainte-Catherine Ouest, d'une superficie d'environ 33,4 mètres carrés, constitué du lot 4 158 499 du cadastre du Québec, pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 17 avril 2028, aux fins de l'installation d'une salle de régie technique pour les places publiques du Quartier des Spectacles, pour un loyer de base gratuit, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser le coût des travaux d'aménagement payable au locateur, pour un montant de 39 360,64 \$, taxes incluses, et le paiement des frais d'exploitation estimés à 5 400 \$ la première année selon la quote-part préétablie au bail;

3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1090515016

CM10 0067

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc. les locaux 211, 212 et 213 situés au 3680, rue Jeanne-Mance, au centre Strathearn, d'une superficie de 879 mètres carrés, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2015, à des fins d'atelier d'art utilisé par un organisme à but non lucratif en santé mentale, pour un montant de 442 851,96 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0056;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} février 2010, des locaux de 879 mètres carrés situés au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins d'atelier d'art, moyennant un loyer total de 442 851,96 \$, plus les taxes applicables ;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1090259014

CM10 0068

Octroyer à la Société d'animation de la Promenade Bellerive une contribution financière de 229 701 \$, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, afin de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve et de mettre en oeuvre des activités culturelles et récréotouristiques - Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0057;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 229 701 \$ à la Société d'animation de la Promenade Bellerive pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, à raison de 76 567 \$ par année, afin de maintenir et de développer une fenêtre sur le fleuve et de mettre en oeuvre des activités culturelles et récréotouristiques;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1091214002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par Mme Helen Fotopulos

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0069

Approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine verse à la Ville de Montréal une subvention au montant maximal de 4 372 900 \$, plus les intérêts, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2009 »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0054;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par Mme Helen Fotopulos

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine verse à la Ville de Montréal une subvention au montant maximal de 4 372 900 \$, plus intérêts, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2009 »;
- 2 - de procéder à la distribution de la subvention entre les bibliothèques des ex-banlieues et la ville centrale lors de la répartition du surplus de gestion de l'exercice financier de 2009;
- 3 - d'autoriser la réception de cette subvention et d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 23 h, conformément aux dispositions de l'article 22 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil ajourne la séance à 9 h 30, le 2 février 2010.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 1^{er} février 2010
19 h**

**Séance tenue le mardi 2 février 2010
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Éline Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François W. Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Laval Demers, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Christian Dubois, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, M. Marc-André Gadoury, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, M. François Limoges, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Alex Norris, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Gaëtan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clémentina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, M. Claude Trudel, M. Frank Venneri, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Gilles Deguire, M. Jean-Marc Gibeau, M. Joe Magri, M. Luis Miranda, Mme Émilie Thuillier et M. Bertrand Ward.

ABSENCES :

Mme Maria Calderone, M. Luc Ferrandez et M. Aref Salem.

ABSENCES AVEC MOTIF :

M. Richard Bélanger, Mme Elsie Lefebvre et M. Pierre Lampron.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

ABSENCE SANS MOTIF LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02, TEL QUE MODIFIÉ

M. Gaëtan Primeau

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guillaume Blouin-Beaudoin	M. Gérald Tremblay (M. Marvin Rotrand)	Permettre les propositions des citoyens afin d'améliorer la démocratie et allouer une période à cet effet au conseil municipal / Utilisation des rails du CN pour le train de banlieue Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 44.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil »

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Harel	M. Gérald Tremblay	Propos concernant les ajustements salariaux du vérificateur général et le manque d'effectifs et de ressources qui lui est alloué
Mme Anie Samson	M. Gérald Tremblay (M. Alan DeSousa) (Mme Ginette Marotte)	Revoir le projet pilote du bac-sac suites aux commentaires de citoyens / Coût du projet versus usage de sacs
Mme Josée Duplessis	M. Alan DeSousa	Information aux membres du conseil préalablement à toute annonce d'investissements pour de gros projets

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Élane Ayotte

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes conformément aux dispositions de l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil déclare la proposition rejetée.

À 10 h, le conseil reprend l'étude de l'ordre du jour à l'article 20.06.

CM10 0069 (suite)

Approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine verse à la Ville de Montréal une subvention au montant maximal de 4 372 900 \$, plus les intérêts, pour l'acquisition annuelle de nouveaux documents pour les bibliothèques publiques de Montréal, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2009 »

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0070

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Ville relativement au projet d'enfouissement des fils aux abords de la maison Saint-Gabriel et recevoir une subvention de 357 000 \$ à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2010 par sa résolution CE10 0089;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Helen Fotopulos

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la Ville de Montréal concernant l'octroi d'une aide financière d'environ 357 000 \$ pour la réalisation du projet d'enfouissement des fils aux abords de la maison Saint-Gabriel, dans le cadre du Programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique ;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

La leader du deuxième parti de l'opposition dépose un échéancier des travaux d'enfouissement des fils sur la rue St-Grégoire jugés prioritaires en 2003.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1093261003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0071

Offrir à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels de la Direction des immeubles du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour le remplacement d'un transformateur de puissance à l'huile contenant des biphényles polychlorés (BPC) au centre sportif Pierre-Charbonneau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2010 par sa résolution CE0097;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels de la Direction des immeubles du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour le remplacement d'un transformateur de puissance à l'huile contenant des biphényles polychlorés (BPC) au Centre sportif Pierre-Charbonneau.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1091515004

CM10 0072

Entériner le dépôt, par l'arrondissement, d'une demande de subvention pour le Projet de verdissement de la rue Jean-Talon dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) du Gouvernement du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2010 par sa résolution CE10 0080;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Michel Bissonnet, M. Dominic Perri

Et résolu :

d'entériner la demande, par l'arrondissement, d'une subvention pour le Projet de verdissement de la rue Jean-Talon dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) du Gouvernement du Québec.

Un débat s'engage.

La leader du parti de l'opposition officielle dépose un document relatif à l'octroi de contrat en deux phases à IPL inc. pour la fourniture du bac « Montréal » (bac-sac) pour les arrondissements – extrait du sommaire décisionnel 1080695005 indiquant un engagement de gestion de 6 652 920,94 \$ auquel elle a fait référence lors de la période de question.

La leader du deuxième parti de l'opposition dépose aussi un document intitulé « Identification des îlots de chaleur à Saint-Léonard (juin 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

30.02 1092233086

CM10 0073

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1095075004

CM10 0074

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités (R.R.V.M. c. T-3) de l'ancienne Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités (R.R.V.M. c. T-3) de l'ancienne Ville de Montréal », l'objet du règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1090083011

CM10 0075

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

Les conseillers Richard Deschamps et Jocelyn Ann Campbell déclarent leur intérêt et s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter.

Vu la résolution CM09 0997 de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2009 présentant le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) »;

Attendu qu'une copie du « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que la publication d'avis publics contenant notamment un résumé du projet de règlement ainsi que la date, l'heure et lieu de la séance où est prévue l'adoption de ce règlement, le tout conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T11.001);

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2009, par sa résolution CE09 1998;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Mainville

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de modifier l'article 1 du règlement en remplaçant les mots « annexe A » par les mots « annexe B » et le montant de « 65 134 \$ » par le montant de « 16 283 \$ ».

Après avoir pris en délibéré l'amendement des conseillers Mainville et Gadoury, le président du conseil le déclare irrecevable puisque des modifications à l'annexe B du règlement requièrent des modifications législatives.

Le conseil reprend l'étude de l'article 42.01

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote à main levée sur l'article 42.01. La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 42.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 32

Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 42.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.01 1092514006

Règlement 02-039-4

CM10 0076

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant l'affectation du sol, les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer ainsi que la densité de construction du Quartier Angrignon

Attendu qu'à sa séance du 16 novembre 2009 le conseil d'arrondissement de LaSalle a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant l'affectation du sol, les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer ainsi que la densité de construction du Quartier Angrignon;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue par l'arrondissement de LaSalle, le 30 novembre 2009 à 19 h, au 55, avenue Dupras, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2010 par sa résolution CE10 0068;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant l'affectation du sol, les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer ainsi que la densité de construction du Quartier Angrignon.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1092363086

Règlement 04-047-90

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 51.01 à 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0077

Nommer les membres au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 décembre 2009 par sa résolution CE09 2111;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1 - de prolonger le mandat des administrateurs ci-après selon ce qui suit, au sein du conseil d'administration de la Corporation Anjou 80 :
 - M. Luis Miranda, président du conseil d'administration, pour une période de dix-sept mois, soit du 12 novembre 2009 au 18 avril 2011,
 - Mme Andrée Hénault, représentante du conseil d'arrondissement, pour une période de dix-sept mois, soit du 12 novembre 2009 au 18 avril 2011;
 - M. Gilles Beaudry, représentant du conseil d'arrondissement, pour une période quatre mois, soit du 12 novembre 2009 au 13 mars 2010;
- 2 - de reconduire le mandat des administrateurs ci-après, au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 14 mars 2010 au 13 mars 2012 :
 - M. Gilles Beaudry, représentant du conseil d'arrondissement;
 - M. Robert Généreux, représentant de l'arrondissement;
 - M. Michel Foisy, à titre de membre;
 - M. Gaétan Loiseau, à titre de membre;
 - M. Mario Bocchicchio, à titre de membre;
 - M. Réal Thérout, à titre de membre.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1092060007

CM10 0078

Nommer un représentant au comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 janvier 2010 par sa résolution CE10 0120;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer monsieur Laval Demers, en remplacement de M. Alan DeSousa, à titre de représentant membre du conseil municipal au sein du comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent et de le désigner à titre de président dudit comité.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1104110001

Un débat s'engage.

CM10 0079

Motion de l'opposition officielle sur le rappel de la nécessité d'une enquête publique

Attendu que le conseil de Ville de Montréal a adopté, le 30 novembre dernier, la résolution CM09 0994 « Demande officielle en faveur d'une commission d'enquête publique »;

Attendu que le gouvernement du Québec n'a pas encore donné suite à cette demande;

Attendu que cette demande demeure pertinente et que la nécessité d'une telle enquête demeure;

Il est proposé par Mme Louise Harel

appuyé par Mme Anie Samson

que le conseil de la Ville de Montréal réitère la demande faite au gouvernement du Québec d'ajouter aux mesures déjà prises celle d'instituer, dans les plus brefs délais, une commission d'enquête publique pour faire toute la lumière sur les allégations de corruption et de mauvaise malversation dans l'industrie de la construction et particulièrement sur l'aspect de la collusion dans le processus d'octroi des contrats ainsi que sur les liens entre le milieu de la construction, le milieu des affaires et la vie politique municipale.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Élane Ayotte

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Perez, Demers, Farinacci, Hénault, Harel, Samson, Ayotte, Thériault, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Limoges, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (58)

Résultat: En faveur : 58
Contre : 0

Le président du conseil déclare l'article 65.01 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM10 0080**Motion de l'opposition officielle sur la mise en place d'un comité de sauvegarde économique de l'Est de Montréal**

Attendu que Produits pétroliers Shell a annoncé la fermeture imminente de sa raffinerie de Montréal-Est;

Attendu que cette fermeture entraînera la perte de 500 emplois directs et de 3500 emplois indirects;

Attendu que cette fermeture s'ajoute au report indéfini des travaux de réfection des installations de Suncor, anciennement Pétro-Canada;

Attendu que cette situation met en péril la santé économique de l'ensemble de l'Est de Montréal;

Il est proposé par Mme Suzanne Décarie

appuyé par M. Réal Ménard

que le conseil de la Ville de Montréal demande au maire de Montréal de mobiliser les élus, les intervenants socioéconomiques et communautaires notamment de l'Est de Montréal afin de faire les représentations nécessaires et de trouver des solutions concrètes au déclin du secteur de la pétrochimie et du plastique et des emplois qui s'y rattachent.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Richard Deschamps

de modifier la proposition principale présentement à l'étude, après entente entre les leaders, en y apportant les modifications suivantes :

1- de modifier le titre de la motion afin qu'il se lise comme suit : « Motion sur la sauvegarde économique de l'Est de Montréal ».

2- de modifier le dernier paragraphe afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil de la Ville de Montréal demande au maire de Montréal de poursuivre ses efforts pour mobiliser les élus, les intervenants socioéconomiques et communautaires notamment de l'Est de Montréal afin de faire les représentations nécessaires et trouver des solutions concrètes au déclin du secteur de la pétrochimie et du plastique et des emplois qui s'y rattachent ».

Après avoir pris en délibéré cette proposition d'amendement, le président du conseil la juge recevable.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

d'apporter un sous-amendement à cette proposition d'amendement des conseillers Rotrand et Deschamps afin de remplacer, à la première ligne, le verbe « poursuivre » par le verbe « intensifier ».

Après avoir pris en délibéré cette proposition de sous-amendement, le président du conseil la juge recevable.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de sous-amendement des conseillères Samson et Harel.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Thériault, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Limoges Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (23)

Votent contre: Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschapms, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Postras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Perez, Demers, Farinacci et Hénault (35)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 35

Le président du conseil déclare la proposition de sous-amendement des conseillères Samson et Harel rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de l'amendement des conseillers Rotrand et Deschamps.

Un débat s'engage.

L'amendement, tel que proposé par les conseillers Rotrand et Deschamps, est agréé du consentement unanime des membres.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par M. Richard Deschamps

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02, tel que modifié.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Trudel, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Dubois, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Perez, Demers, Farinacci, Hénault, Harel, Samson, Ayotte, Thériault, Ménard, Croteau, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Limoges, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (56)

Ouverture des portes: Le conseiller Dorais entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclare que s'il avait été présent au moment du vote, il aurait voté en faveur cette proposition.

Résultat: En faveur : 57
Contre : 0

Le président du conseil déclare l'article 65.02 tel que modifié, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM10 0081

Motion de l'opposition officielle sur le profilage racial

Attendu que le Conseil interculturel de Montréal a conclu, dans son rapport d'octobre 2006, que « le profilage racial est une pratique qui existe bel et bien à Montréal, malgré les différentes interventions des autorités municipales, et les mesures prises par le Service de police de la Ville de Montréal »;

Attendu que le profilage racial se situe dans un cadre propice à l'intolérance, le racisme et l'exclusion;

Attendu que le profilage racial a des conséquences graves pour les individus qui en sont l'objet et les communautés auxquelles ils appartiennent;

Il est proposé par M. Réal Ménard
appuyé par M. Étienne Brunet

- 1- que le conseil de ville de Montréal enjoint le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de collaborer avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, et ce, à toutes les étapes des enquêtes en matière de profilage racial, et plus particulièrement devant le Tribunal des droits de la personne;
- 2- qu'en conséquence, le mandat donné au Service du contentieux soit réévalué.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de modifier la proposition principale présentement à l'étude comme suit :

-en y remplaçant au second « Attendu » l'article « le » précédant le mot « racisme » par l'article « au » et en y ajoutant la préposition « à » immédiatement avant le mot « l'exclusion ».

-en y ajoutant le quatrième « Attendu » suivant :

Attendu que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) est l'organisme d'enquête spécialisé à Montréal en ce qui concerne les cas de profilage discriminatoire;

-en y modifiant le paragraphe 1) afin qu'il se lise comme suit :

Que le conseil de Ville de Montréal enjoint le SPVM de collaborer avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec (CDPDJ), et ce, à toutes les étapes des enquêtes en matière de profilage racial, et plus particulièrement devant le tribunal des droits de la personne. Qu'en conséquence, le mandat donné de la Direction des affaires juridiques soit réévalué et que toute requête déposée devant les tribunaux par la Ville de Montréal visant à atténuer les pouvoirs d'enquête et d'action de la CDPDJ en matière de profilage racial, ou qui empêchent les tribunaux d'entendre des causes de profilage racial au mérite, soit retirée ».

Le conseiller Ménard accepte cette proposition d'amendement.

Après avoir pris en délibéré cette proposition d'amendement, le président du conseil la juge recevable.

À 12 h 30, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 14 h.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 1^{er} février 2010
19 h**

**Séance tenue le mardi 2 février 2010
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Éline Ayotte, Mme Manon Barbe, M. Daniel A. Bélanger, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, M. Laurent Blanchard, Mme Caroline Bourgeois, M. Étienne Brunet, Mme Jocelyn Ann Campbell, Mme Marie Cinq-Mars, M. Harout Chitilian, Mme Susan Clarke, Mme Jane Cowell-Poitras, M. François W. Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, M. Laval Demers, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Josée Duplessis, M. Alvaro Farinacci, M. Sammy Forcillo, M. Marc-André Gadoury, Mme Helen Fotopulos, Mme Véronique Fournier, M. Pierre Gagnier, Mme Louise Harel, Mme Andrée Hénault, M. François Limoges, M. Joe Magri, M. Pierre Mainville, Mme Ginette Marotte, M. Luis Miranda, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Alex Norris, M. Dominic Perri, M. Gaetan Primeau, M. François Robillard, M. Marvin Rotrand, Mme Anie Samson, M. Alain Tassé, Mme Clémentina Teti-Tomassi, Mme Lyn Thériault, Mme Émilie Thuillier, M. Frank Venneri, Mme Monique Worth et M. Robert L. Zambito.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-Marc Gibeau et M. Bertrand Ward.

ABSENCES :

Mme Maria Calderone, M. Christian Dubois, M. Luc Ferrandez, M. Lionel Perez, M. Aref Salem et M. Claude Trudel.

ABSENCES AVEC MOTIF :

M. Richard Bélanger, Mme Elsie Lefebvre et M. Pierre Lampron.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

À 14 h 09, le conseil reprend ses travaux sur l'amendement des conseillers Norris et Gadoury à l'article 65.03.

CM10 0081 (suite)

Motion de l'opposition officielle sur le profilage racial

Un débat s'engage.

Le président du conseil enjoint le conseiller Norris de retirer ses paroles jugées non parlementaires.

Le conseiller Norris se rétracte en exprimant des regrets.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par M. Marc-André Gadoury

de procéder à vote enregistré sur la proposition d'amendement de MM. Norris et Gadoury.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Thériault, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Limoges, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (23)

Votent contre: Mesdames et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Gibeau, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Benjamin, Perri, Clarke, Chitilian, Zambito, Daniel Bélanger, Demers, Farinacci et Hénault (30)

Ouverture des portes: Les conseillers Forcillo et Ward entrent dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclarent que s'ils avaient été présents au moment du vote, ils auraient votés contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 23
Contre : 32

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement de MM. Norris et Gadoury rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de la proposition principale.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Frantz Benjamin
appuyé par Mme Mary Deros

de modifier la proposition principale présentement à l'étude en y ajoutant les paragraphes suivants après le troisième « Attendu », à savoir :

« Attendu qu'il y a lieu de poursuivre les efforts du SPVM pour que ses officiers reçoivent une formation adéquate pour travailler dans un environnement multiculturel et multiracial »;

« Attendu qu'il est nécessaire de continuer l'embauche de personnes issues de communautés d'origines diverses au sein du SPVM ».

et en modifiant les deux derniers paragraphes afin qu'ils se lisent comme suit :

« que le conseil de ville de Montréal enjoint le SPVM, le contentieux de la Ville et la Commission des droits de la personne d'intensifier leur collaboration, à toutes les étapes des enquêtes en matière de profilage racial, afin d'assurer le respect des droits de tous ».

À 14 h 38, le président du conseil suspend la séance du conseil.

À 14 h 40, le conseil reprend l'étude de l'article 65.03.

Après avoir pris en délibéré cette proposition d'amendement, le président du conseil la juge recevable.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ménard soulève une question de privilège quant à la portée de l'amendement présenté qui a pour effet de soustraire un élément spécifique de contenu important.

Le conseiller Limoges soulève une question de privilège quant à l'interprétation des règles de recevabilité des amendements introduits et leurs effets.

Le président du conseil confirme le maintien de sa décision sur la recevabilité de la proposition d'amendement de M. Benjamin et de Mme Deros.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège quant aux intentions portées à la majorité.

Le président du conseil convient des difficultés inhérentes à sa décision.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement de M. Benjamin et de Mme Deros.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdmes et Messieurs Tremblay, Bissonnet, Barbe, DeSousa, Applebaum, Deschamps, Fotopulos, Deros, Worth, Rotrand, Venneri, Cinq-Mars, Campbell, Teti-Tomassi, Magri, Cowell-Poitras, Forcillo, Gibeau, Tassé, Marotte, Miranda, Deguire, Benjamin, Ward, Perri, Clarke, Chitilian, L. Zambito, Bélanger, Demers, Farinacci et Hénault (32)

Votent contre: Mesdames et Messieurs Harel, Samson, Ayotte, Thériault, Primeau, Ménard, Croteau, Dorais, Blanchard, Décarie, Bourgeois, Fournier, Brunet, Robillard, Bergeron, Duplessis, Limoges, Thuillier, Gagnier, McQueen, Norris, Mainville et Gadoury (23)

Résultat: En faveur : 32
Contre : 23

Le président du conseil déclare l'amendement de M. Benjamin et de Mme Deros adopté à la majorité des voix.

Le conseil reprend l'étude de l'article 65.03, tel que modifié.

La leader de l'opposition officielle évoque le possible retrait de la motion d'origine en vertu de l'article 88 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

À 15 h 34, le président du conseil suspend la séance du conseil.

À 15 h 35, le conseil reprend l'étude de l'article 65.03.

Le président du conseil confirme la procédure prévue à l'article 88 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

Du consentement unanime des membres présents et conformément aux dispositions réglementaires, le conseiller Ménard retire sa motion et le conseil en prend acte.

65.03

CM10 0082

Motion de l'opposition officielle sur les 100 ans du Devoir

Attendu que le Devoir célèbre cette année son premier siècle d'existence;

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

que le conseil de la Ville de Montréal :

- 1- félicite l'équipe du journal Le Devoir à l'occasion de son centième anniversaire d'existence;
- 2- souhaite longue vie au journal Le Devoir qui a su, au cours des cent dernières années, se faire l'avocat de la moralité publique, du rayonnement du fait français en Amérique du nord, du progrès social et des droits et libertés civiques, et qui a été le reflet de l'âme de la nation québécoise;
- 3- exprime sa reconnaissance aux bâtisseurs du journal Le Devoir qui ont incarné, et qui incarnent toujours, la volonté d'informer, la liberté de presse, et l'engagement dans la société montréalaise et québécoise.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM10 0083

Motion de l'opposition officielle relative à la problématique de l'insalubrité sur le territoire de la Ville de Montréal

Considérant que la Ville de Montréal est responsable de mettre sur pied un règlement sur la salubrité pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la Ville de Montréal a adopté, en 2003, un règlement sur la salubrité et l'entretien des logements;

Considérant que la Ville de Montréal est tenue d'appliquer ce règlement sur l'ensemble de son territoire;

Considérant qu'une application cohérente et rigoureuse est nécessaire afin d'assurer le bien-être et la sécurité des Montréalaises et Montréalais;

Considérant qu'entre 2007 et 2009 la Ville de Montréal a traité plusieurs cas d'insalubrité majeurs, soit les cas de Place Acadie, Place Henri-Bourassa et les immeubles localisés aux 4837 et 4855, rue Vézina;

Considérant que malgré un effort soutenu de la Ville de Montréal, la problématique de l'insalubrité sur son territoire persiste;

Considérant que lors du dépôt du budget 2010, l'administration de la Ville de Montréal a réitéré sa volonté d'accentuer sa lutte contre les logements insalubres;

Il est proposé par M. Étienne Brunet

appuyé par Mme Véronique Fournier

- 1- demande au gouvernement du Québec d'amender, dans les meilleurs délais, le code de procédure pénale et d'apporter les modifications conséquentes au code civil, permettant ainsi d'émettre les avis de non-conformité aux titres de l'immeuble, plutôt qu'aux propriétaires;
- 2- mandate les services concernés de la Ville de Montréal de créer un guichet unique et accessible au public, qui sera chargé du suivi en temps réel de l'application du Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Michael Applebaum

de scinder en deux parties la proposition présentement à l'étude devant le conseil et de voter distinctement les paragraphes 1) et 2).

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix le paragraphe 1) de la proposition et il est procédé à un vote à main levée.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 46

Le président du conseil déclare le paragraphe 1) de la proposition adopté à l'unanimité.

Le président du conseil met aux voix le paragraphe 2) de la proposition et il est procédé à un vote à main levée.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 27

Le président du conseil déclare le paragraphe 2) de la proposition rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0084

Autoriser une dépense additionnelle de 32 230,44 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la caserne 41, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Atwill-Morin (CG 09 0209) et autoriser un transfert de 40 000 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents », majorant ainsi le montant total du contrat de 891 587,32 \$ à 963 817,76 \$, taxes incluses, incluant les contingences

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 32 230,44 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'enveloppe à la caserne 41 ;
- 2- d'autoriser le transfert d'une somme de 40 000 \$ du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents » dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Atwill-Morin, (CG09 0209) ;
- 3- d'accorder à Groupe Atwill-Morin ce surplus contractuel de 72 230,44 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 891 587,32 \$ à 963 817,76 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094140012
80.01 (20.01)

CM10 0085

Autoriser la prolongation de la durée des conventions de services professionnels intervenues entre la Ville de Montréal et Les Consultants Génipius inc. et Dessau-Soprin inc. (CG07 0030) pour des fins d'inspections et, si requis, pour le support technique pour des interventions d'urgence sur des structures routières, la préparation de plans et devis et pour assurer la surveillance des travaux / Approuver deux projets d'avenant à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le report de la date de fin des prestations de services professionnels du 31 décembre 2009 pour celle du 31 décembre 2010 pour des fins d'inspection et de support technique pour des interventions d'urgence sur des structures routières, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux ;

- 2- d'approuver à cette fin deux projets d'avenant modifiant les conventions de services professionnels intervenues entre la Ville de Montréal et les firmes Les Consultants Génipius inc. et Dessau-Soprin inc. (CG07 0030).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1090541010
80.01 (20.02)

CM10 0086

Autoriser une dépense additionnelle de 790 723,29 \$, taxes incluses, pour divers travaux dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Sherbrooke à l'avenue Duluth (Projet boulevard Saint-Laurent - Phase II-A), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Frank Catania et Associés inc. (CG07 0184), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 108 000 \$ à 10 898 723,29 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 790 723,29 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée et des trottoirs, avec insertion de repères historiques, commémoratifs et de jalonnement, ajout d'arbres, construction de conduits électriques souterrains, construction d'un massif de conduit d'une ligne de transport d'électricité à haute tension (120 kV), réfection de l'éclairage, de la signalisation et du mobilier urbain du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Duluth (Projet boulevard Saint-Laurent Phase II-A), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Frank Catania et associés (CG07 0184), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 108 000 \$ à 10 898 723,29 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Louise Harel

de procéder à un vote distinct à main levée sur l'article 80.01 (20.03).

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.03), et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 27
Contre : 19

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (20.03) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1094002005
80.01 (20.03)

CM10 0087

Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Sanexen Services Environnementaux inc. pour l'élaboration du programme fonctionnel technique, de mesures de mitigation et d'un plan de communication relatifs à la santé et à la sécurité humaine et environnementale au Complexe environnemental Saint-Michel, au prix total approximatif de 311 297,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-10997 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Sanexen Services Environnementaux inc., seul soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour l'élaboration du programme fonctionnel technique, l'élaboration de mesures de mitigation et d'un plan de communication relatives à la santé et à la sécurité humaine et environnementale au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 311 297,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-10997 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1091246017
80.01 (20.04)

CM10 0088

Approuver l'entente de gestion 2008-2012 à intervenir entre la Ville de Montréal et le Centre Local de Développement (CLD) Centre-Ouest établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente de gestion 2008-2012 entre la Ville de Montréal et le Centre Local de Développement (CLD) Centre-Ouest, établissant le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire de Côte Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest et Saint-Laurent, ainsi que les conditions de leur exercice en lien avec la Ville, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2008.

Adopté à l'unanimité.

1093984002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0089

Approuver un projet d'entente entre la Ville et la Société immobilière du Québec, auquel intervient la Sûreté du Québec, par lequel la Ville loue un espace situé au 600, rue Fullum à Montréal, pour les besoins du Module crimes technologiques du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 925 803,91 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand
appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente auquel intervient la Sûreté du Québec (ministère de la Sécurité publique) par laquelle la Ville de Montréal loue de Société immobilière du Québec, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} février 2010, un local d'une superficie de 480,65 m² dans l'immeuble situé au 600, rue Fullum, Montréal, et utilisé pour les besoins du Module crimes technologiques du Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'entente ;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 523 543,72 \$, incluant les taxes et les contingences, pour le coût des travaux d'aménagement payable en 2009 au locateur ;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 706 \$, taxes incluses, pour les incidences ;
- 4- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1094565005
80.01 (20.06)

CM10 0090

Autoriser une dépense totale de 2 233 120,29 \$, toutes taxes incluses, à l'intérieur de la planification budgétaire de 147 M \$ déjà approuvée. Majorer le montant de trois contrats d'entrepreneurs et octroyer un contrat à la Place des Arts dans le cadre des travaux des phases 1B, 2A et 2B du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 695 302,10 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de la phase 1B (Lot QDS-1B-EG) du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Dubé et associés inc. (CG08 0435, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 610 180,81 \$ à 10 305 482,91 \$, taxes incluses ;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions des paragraphes 2^o et 2.1^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), un contrat à Place des Arts, organisme à but non lucratif, pour le raccordement des vitrines habitées à son système en eau refroidie, au prix total approximatif de 179 506,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de la phase 1B de l'aménagement du Quartier des spectacles ;
- 3- d'autoriser une dépense de 793 936,94 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de la phase 2A (Lot QDS-2A-EG) du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles, dans le cadre du contrat octroyé à la co-entreprise Terramex-Hébert (CG09 0107), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 546 618,42 \$ à 11 340 555,36 \$, taxes incluses ;
- 4- d'autoriser une dépense de 564 375 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de la phase 2B (Lot QDS-2B-EG) du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Dubé et associés inc. (CG09 0210), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 802 278,33 \$ à 10 366 653,33 \$, taxes incluses ;
- 5- d'imputer ces dépenses et d'autoriser les reclassements de crédit entre catégories d'actif et la modification d'imputation transférant une part des coûts à la Commission des services électriques de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1093827013
80.01 (20.07)

CM10 0091

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC relatif à l'établissement des coûts nets de la collecte sélective sujets à compensation pour l'année 2008 et des critères de distribution applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, Éco Entreprises Québec, Recyc-Québec et la Ville de Montréal relatif à l'établissement des coûts nets de la collecte sélective sujets à compensation pour l'année 2008 et des critères de distribution applicables préparé par la Table de négociation de la Loi 102 ;
- 2- d'autoriser le maire de la Ville de Montréal et le greffier à signer ledit projet d'entente, pour et au nom de l'agglomération de Montréal ;
- 3- de signifier à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la nécessité de modifier une disposition de la Loi 102 (L.R.Q., c. Q-2, article 53.31.18) relative au paiement à RECYC-QUÉBEC d'un pourcentage de 6% des sommes payables aux municipalités.

Adopté à l'unanimité.

1090695007
80.01 (20.08)

CM10 0092

Octroyer un contrat à 9031-1796 Québec inc. FARS Dassyloi pour les travaux d'inspection de deux tronçons des intercepteurs nord et sud de la Ville de Montréal, au prix total approximatif de 366 993,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1200-AE (1 seul soumissionnaire)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9031-1796 Québec inc. (FARS Dassyloi), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat d'inspection de deux tronçons des intercepteurs nord et sud, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 366 993,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1200-AE ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1093334067
80.01 (20.09)

CM10 0093

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Ballin inc., pour la confection et la fourniture de pantalons de sortie, de pantalons de travail et de pantalons courts pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 09-11070 - (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de pantalons de sortie, de pantalons de travail et de pantalons courts pour pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2- d'accorder à Ballin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11070 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1092673003
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0094

Autoriser une dépense additionnelle de 300 000 \$, taxes incluses, pour le conditionnement et le traitement des produits électroniques issus des technologies de l'information et des communications (TIC) en fin de vie utile, dans le cadre du contrat octroyé à 4121104 Canada inc. (Kadisal) (CG08 0534), majorant ainsi le montant total du contrat de 851 212 \$ à 1 151 212 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 300 000 \$, taxes incluses, pour le conditionnement et le traitement des produits électroniques issus des technologies de l'information et des communications (TIC) en fin de vie utile afin de défrayer le coût total du traitement des TIC, d'ici la fin mars 2010, jusqu'au début du nouveau contrat pour la période 2010-2012 ;
- 2- d'accorder à 4121104 Canada inc. (Kadisal) (CG08 0534) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 851 212 \$ à 1 151 212 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090695004
80.01 (20.11)

CM10 0095

Ratifier les dépenses encourues durant l'année 2009 et autoriser les dépenses requises en honoraires professionnels pour l'année 2010 pour le projet « Modernisation de la plateforme Oracle et du système intégré Montréal » dans le cadre des contrats octroyés aux firmes CGI et DMR - Dépense totale de 6 469 417 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier, pour l'année 2009, une dépense maximale totale de 3 474 569 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels externes requis pour le projet « Modernisation de la plateforme Oracle et du système intégré Montréal » dans le cadre des contrats octroyés aux firmes ci-après, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles :

Firme	Résolution	Dépense maximale 2009
CGI inc.	CE04 2240	873 966 \$
CGI inc.	CE05 0499	174 412 \$
DMR Conseil, une division de Fujitsu Conseil (Canada) inc.	CG08 0108	2 426 191 \$

- 2- d'autoriser, pour l'année 2010, une dépense maximale totale de 2 994 848 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels externes requis pour le projet « Modernisation de la plateforme Oracle et du système intégré Montréal » dans le cadre des contrats octroyés aux firmes ci-après, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles :

Firme	Résolution	Dépense maximale 2010
CGI inc.	CE05 0499	149 588 \$
DMR Conseil, une division de Fujitsu Conseil (Canada) inc.	CG08 0108	2 845 260 \$

- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1094838007
80.01 (20.12)

CM10 0096

Octroyer un contrat à Microserv, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien annuel des licences du logiciel Maximo, pour une durée de 3 ans, au prix total approximatif de 310 531,43 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un contrat à Microserv, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, pour la fourniture et l'entretien annuel de licences du logiciel Maximo pour les années 2011 à 2013, au prix total approximatif de 310 531,43 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser M. Dat Trang à signer tout document requis à cette fin, pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1093634002
80.01 (20.13)

CM10 0097

Autoriser une dépense additionnelle de 302 730,75 \$, taxes incluses, pour les services professionnels et de soutien technique requis pour la réalisation du projet de gestion et de contrôle du temps dans le cadre du contrat octroyé à Systèmes Canadiens Kronos inc., majorant ainsi le montant du contrat de 3 129 551 \$ à 3 432 282 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 302 730,75 \$ taxes incluses, pour la rétention des services professionnels et du soutien technique requis à la réalisation du projet de gestion et contrôle du temps dans le cadre du contrat octroyé à Système Canadiens Kronos inc. (CM05 0158) et d'accorder à cette firme ce surplus contractuel, conformément aux dispositions du paragraphe 6^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), majorant ainsi le montant maximal du contrat à 3 432 282 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1093039001
80.01 (20.14)

CM10 0098

Approuver le renouvellement de la participation financière de la Ville de Montréal à une Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal à raison de 325 000\$ par année pour une période de 5 ans commençant en 2010 et se terminant en 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la participation financière de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en Eau Potable de l'École Polytechnique de Montréal, à raison de 325 000\$ par année pour une période de 5 ans, pour les années 2010 à 2015, pour une somme totale de 1 625 000 \$, conditionnellement à la participation des autres partenaires ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1090923001
80.01 (20.15)

CM10 0099

Approuver le Règlement R-105-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Dominic Perri

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-105-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal », conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par Mme Josée Duplessis

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (45.01).

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (45.01), et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 36
Contre : 7

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (45.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1102914001
80.01 (45.01)

CM10 0100

Approuver la lettre d'entente intervenue entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal relativement à la prolongation du mandat des policiers temporaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal relativement à la prolongation du mandat de policiers temporaires ;
- 2- d'autoriser M. François Landry, assistant-directeur, chef du Service des ressources humaines du Service de police de la Ville de Montréal à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1094464008
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0101

Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2010, Mme Ginette Marotte et M. Alain Tassé à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

1094794027
80.01 (51.01)

CM10 0102

Nominations au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer M. Harout Chitilian, conseiller de ville du district de Bordeaux-Cartierville, à titre de représentant de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Ahuntsic-Cartierville ;
- 2- de nommer Mme Émilie Thuillier, conseillère de ville du district d'Ahuntsic, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

1091596011
80.01 (51.02)

CM10 0103

Nominations au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les conseillers d'arrondissement Michelle Zammit et Gilles Beaudry, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour la période du 12 novembre 2009 au 31 janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

1092060008
80.01 (51.03)

CM10 0104

Nomination au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Elsie Lefebvre, conseillère de ville - district de Villeray à titre de représentante de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

Adopté à l'unanimité.

1094518002
80.01 (51.04)

CM10 0105

Nomination au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont-Petite-Patrie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur François W. Croteau, maire de l'arrondissement et monsieur Pierre Lampron, conseiller de ville - district du Vieux-Rosemont, à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont–Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

1090963078
80.01 (51.05)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.06) et 80.01 (51.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM10 0106**Nominations au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) Les 3 monts**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres votants au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts :

- Mme Marie Potvin et M. Louis Moffat à titre de membres votant du collège électoral formé des élus municipaux d'Outremont ;
- Mme Minh-Diem Le Thi et M. Philippe Roy à titre de membres votants pour la Ville de Mont-Royal ;
- M. Victor Drury et M. Gary Ikeman à titre de membres votants pour la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

1091762002
80.01 (51.06)

CM10 0107**Nomination au conseil d'administration de l'Administration portuaire canadienne - Port de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 février 2010 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Me Diane Provost à titre de représentante de la Ville de Montréal au conseil d'administration de l'Administration portuaire canadienne - Port de Montréal, jusqu'au 23 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

1102344001
80.01 (51.07)

CM10 0108**Motion relative aux recommandations formulées par le vérificateur général dans son rapport de vérification sur le processus d'octroi du contrat GÉNleau et participation des villes liées à la révision des mécanismes de gouvernance**

Le leader de la majorité dépose la motion de M. Anthony Housefather

Attendu que le vérificateur général de la Ville de Montréal a déposé, auprès du conseil municipal de Montréal et du conseil d'agglomération, un rapport sur la vérification de l'ensemble du processus d'acquisition et d'installation des compteurs d'eau dans les ICI et l'optimisation de l'ensemble du réseau d'eau de l'agglomération de Montréal (ci-après le « Rapport original ») ; et

Attendu que le Rapport original a été déposé à la séance du conseil municipal de Montréal du 21 septembre 2009 et à la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2009 ; et

Attendu que le vérificateur général a déposé un addenda au Rapport original (ci-après l'« Addenda ») à la séance du conseil municipal de Montréal du 30 novembre 2009 et à la séance du conseil d'agglomération du 3 décembre 2009 ; et

Attendu que le vérificateur général a formulé des recommandations dans le rapport original et l'Addenda (ci-après collectivement appelés le « Rapport ») ;

En conséquence, que le conseil d'agglomération convienne de ce qui suit :

- 1- d'appuyer toutes les recommandations formulées par le vérificateur général dans le Rapport, telles que modifiées au paragraphe 2 ci-dessous, et de demander à la Ville de Montréal de mettre en oeuvre lesdites recommandations sans délai ;
- 2- Que deux représentants des municipalités reconstituées, tels que choisis par les membres du conseil d'agglomération des municipalités reconstituées, soient également nommés au sein du comité de réflexion créé pour revoir les mécanismes de contrôle et de gouvernance de la Ville de Montréal, en plus des membres recommandés par le vérificateur général. Une telle représentation est justifiée étant donné que ces mécanismes de contrôle et de gouvernance de la Ville de Montréal ont une incidence considérable sur l'agglomération et qu'ils affectent non seulement Montréal, mais aussi les municipalités reconstituées.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de rejeter la motion de M. Housefather.

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (65.01) rejeté.

80.01 (65.01)

À 17 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Intérêts pécuniaires 2009-2013 - Conseillers municipaux - 2009

Le 1^{er} février 2010

Marie Cinq-Mars